

<p>République Française</p> <p>_____</p> <p>Soisy-sous Montmorency (95230)</p> <p>_____</p> <p>CS/CB</p> <p>Objet:</p> <p>Budget 2020</p> <p>Débat des Orientations Budgétaires</p> <p>SCERGIS</p>	<p>DELO20320-03</p> <p>SYNDICAT DE COMMUNES POUR L'ETUDE, LA REALISATION ET LA GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES</p> <p>=====</p> <p>Extrait du registre des délibérations</p> <p>Séance du 03 mars 2020</p> <p>=====</p> <p><i>Le trois mars deux mille vingt à 19 heures, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude BARNIER, les membres du Comité du syndicat, en lieu ordinaire de séance.</i></p> <p><i>Etaient présent (e)s (membres titulaires)</i> <i>Soisy : MM. Claude Barnier, Luc Stréhaiano par procuration donnée à M. François About (membre suppléant), Me Véronique Bonneau par procuration à Me Claudine Bitterli (membre suppléant)</i> <i>Andilly : M. Daniel Fargeot par procuration donnée à Me Claudine Sirvent (membre suppléant), MM. Serge Biguenet et Hervé Whiston</i> <i>Margency : M. Dominique Reveillère, M. Richard Ané par procuration donnée à M. Michel Piot (membre suppléant), Me Michelle Milcent</i></p> <p><i>Etaient présent (e)s (membres suppléants)</i> <i>Soisy : M. François About, Me Claudine Bitterli</i> <i>Andilly : Me Claudine Sirvent, Me Cécilia Dos Santos</i> <i>Margency : MM. Michel Piot et Jean-Claude AITA</i></p> <p><i>Absent(e)s excusé(e)s :</i> <i>Soisy : M. Luc Stréhaiano (membre titulaire), Me Véronique Bonneau (membre titulaire), Me Anne-Marie Brassat (membre suppléant)</i> <i>Andilly : MM. Daniel Fargeot (membre titulaire)</i> <i>Margency : M. Richard Ané (membre titulaire), Me Christine Ehrmann (membre suppléant)</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : M. Dominique Reveillère</i></p>
---	--

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, un débat d'orientations générales du budget du Scergis doit être organisé dans un délai de deux mois qui précède l'examen de celui-ci, dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Il est donc demandé au Comité syndical de prendre acte de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2020 faite par le Président du Syndicat de Communes pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion d'installations Sportives (SCERGIS) aux membres présents du comité syndical

LE COMITE SYNDICAL,

VU l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

CONSIDERANT que ces dispositions s'appliquent tant aux communes de 3 500 habitants et plus qu'à leurs établissements publics administratifs,

SUR présentation du Président,

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

